

13 février 2001
Français
Original: espagnol

Sixième Commission

**Groupe de travail créé par la résolution 51/210
de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996**

Cinquième session
12-23 février 2001

Proposition du Chili relative au paragraphe 1 de l'article 6*

Ajouter l'alinéa suivant au paragraphe 1 de l'article 6 :

...

d) Les actes visant à préparer la commission de l'infraction sont exécutés sur son territoire, même si l'infraction est commise dans un autre État.

* La présente proposition se réfère au texte de l'article 6 qui figure dans l'annexe IA du document A/C.6/55/L.2.